



Cahier des charges « Promeneurs du Net »

Haute-Loire

ANNEXE 1 : Dossier de candidature

ANNEXE 2 : Charte des Promeneurs du Net



# I. Introduction : principes et enjeux des Promeneurs du Net

## a. Contexte

Internet et les réseaux sociaux font partie du quotidien des jeunes. Près de 80% des 13-19 ans disposent d'un Smartphone et près de la moitié d'entre eux se connecte plusieurs fois par jour aux réseaux sociaux tels que Youtube, Instagram ou Snapchat.

Visionner des vidéos, discuter avec la famille ou les amis, jouer, partager des photos ou suivre l'actualité sont quelques-uns des usages variés d'Internet par les jeunes. Internet est également le premier support de recherche d'informations, dans le cadre de recherches pour l'école ou personnelles.

Apprendre, s'informer, sociabiliser, s'exprimer, se divertir, créer... Internet est un territoire qui présente à la fois des risques, mais aussi d'importantes potentialités pour les jeunes.

L'éducation au numérique et aux médias est un enjeu fort pour garantir une bonne compréhension de l'outil numérique et ses potentialités.

La mise en place d'actions éducatives « sur la toile » est donc essentielle pour accompagner les pratiques des jeunes et ainsi minimiser les risques de difficultés, tout en valorisant les compétences acquises par ces derniers.

## b. Historique de la démarche

La démarche « Promeneurs du Net » initiée en Suède il y a une dizaine d'années a été expérimentée en France via plusieurs Caf dont celle de la Manche, du Cher, du Morbihan ou encore de l'Ardèche entre 2011 et 2016.

Cette expérimentation se fonde sur un constat : si les adultes professionnels de la jeunesse, éducateurs, animateurs sont présents là où se trouvent les jeunes (à l'école, dans les centres sociaux, les accueils de loisirs, dans la rue, etc.) ils ne sont pas suffisamment présents dans les « rues numériques » fréquentées par les jeunes au quotidien.

La présence éducative sur Internet apparaît aujourd'hui comme un élément incontournable des politiques préventives, éducatives et sociales, en direction des jeunes de 12 à 25 ans.

Il s'agit, pour les professionnels de la jeunesse, de poursuivre en ligne leurs fonctions exercées auprès des jeunes : accueil, écoute, conseil, orientation, élaboration de projets, etc.

Pour cela, ils sont présents en ligne et sur les réseaux sociaux, où ils peuvent entrer en contact avec les jeunes et répondre à leurs sollicitations en s'appuyant sur un outil devenu incontournable.

Les Promeneurs du Net sont mandatés par leur employeur dans le cadre d'un conventionnement avec la Caf du département où ils exercent.

### C. En Haute-Loire :

La Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Loire, en lien avec les orientations nationales, souhaite renforcer sa politique d'action sociale au service de la jeunesse en mettant en œuvre la démarche « Promeneurs du Net » dans le département.

Cette action s'inscrit dans le Schéma Départemental de Services aux Familles 2017-2020, et associe au sein de son comité de pilotage la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Haute Loire, l'Éducation Nationale et l'association Les Petits Débrouillards AURA, missionnée pour porter la mission de coordination et d'animation du réseau.

Depuis 2019, 10 Promeneurs du Net ont été labélisés sur le département.

## 2. Les Promeneurs du net

### a. Des professionnels de la jeunesse...

Rejoindre le projet Promeneurs du Net, c'est avant tout exercer au quotidien avec les jeunes (12-25 ans) et souhaiter enrichir ses pratiques professionnelles par une présence éducative en ligne.

Il n'est pas nécessaire d'être expert ni même familier de l'outil numérique ou des réseaux sociaux mais cela nécessite d'avoir un intérêt pour la culture numérique et des réseaux sociaux.

Il peut travailler dans un centre social, un foyer de Jeunes Travailleurs, un Point Information Jeunesse, un accueil jeune, une Maison des Jeunes et de la Culture, une Mission Locale, une Maison Des Ados, un IME, un établissement scolaire, etc.

### b. ... poursuivant leurs fonctions en ligne

Le Promeneur du Net intervient au titre des missions relatives à son poste. La présence en ligne est un outil, une modalité d'intervention qui ne vient pas en concurrence du présentiel.

Les Promeneurs du Net sont présents sur le ou les réseaux sociaux de leur choix, suivant ceux fréquentés par les jeunes qu'ils accompagnent.

Ils sont présents plusieurs heures par semaine auprès des jeunes qui ont ainsi la possibilité d'échanger, d'interpeller le professionnel qu'ils connaissent.

La présence du professionnel en ligne lui permet différentes interventions :

- Communiquer une information générale ou ciblée concernant la structure (horaires, activités...), le territoire (événements locaux, animations...) ou les thématiques concernant ses fonctions (emploi, santé, prévention...)
- Maintenir le lien social : des échanges alternant présence dans les structures et en ligne permettent de garantir une continuité de la relation éducative dans le temps et de renforcer la relation de confiance.

- Entrer en contact avec les jeunes lorsque cela semble pertinent : répondre à un questionnement, réagir à une publication, valoriser une pratique artistique...
- Accompagner des projets : émergence d'initiatives, aide à la formalisation de projet et accompagnement de leur réalisation, suivi de parcours individuels ou collectifs de jeunes sur les thématiques en lien avec la mission de professionnel
- Offrir une écoute : espace de parole en privé ou public, groupes de discussion, écoute active et individuelle, l'outil numérique offre d'autres modes d'échange sur des sujets qui peuvent concerner les jeunes accompagnés.

Par sa présence sur un ou plusieurs réseaux sociaux, le professionnel peut également mettre en valeur les actions de sa structure et relayer la communication de celle-ci.

### C. ... et en réseau !

Les Promeneurs du Net forment un réseau de professionnels jeunesse, bénéficiant, pour la Haute-Loire, d'une coordination assurée par l'association Les Petits Débrouillards.

Le réseau propose (liste non exhaustive) :

- Des accompagnements individuels et collectifs à la prise en main des outils numériques et à la montée en compétences sur ces questions
- Des formations sur les pratiques éducatives en ligne, les pratiques des jeunes sur Internet, l'utilisation des réseaux sociaux numérique, etc.
- Des temps d'échanges de pratiques avec d'autres professionnels de la jeunesse engagés dans le projet Promeneur du Net
- Construction collaborative d'un carnet d'adresse de personnes ressources sur différentes thématiques pouvant poser questions aux professionnels : le droit du numérique, la santé et les écrans, etc.

## 3. Les engagements

L'entrée dans le dispositif Promeneurs du Net est marquée par la signature de la charte nationale. Elle un prérequis nécessaire au conventionnement entre Le Promeneur du Net, son employeur et la Caf du département où il exerce, afin de déterminer les engagements de chacune des parties.

### a. Le Promeneur du Net

Le Promeneur du Net s'engage à :

- ouvrir des comptes professionnels sur les réseaux sociaux en respectant au maximum la structuration prénom+ structure+ photo du promeneur

- être présent sur les réseaux sociaux plusieurs heures par semaine, de préférence quand les jeunes sont disponibles
- respecter la charte des Promeneurs du Net (cf annexe 2), la charte graphique
- renseigner le fichier d'évaluation de son activité Promeneur du Net
- participer aux temps collectifs du réseau : formations, échanges de pratiques
- n'avoir aucune action de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle et ne pas exercer de pratiques sectaires (appropriation et diffusion de la charte de la Laïcité comprise dans la charte des Promeneurs du Net)
- fournir un bilan de l'action (nombres de jeunes connectés, les types d'interventions, le nombre de jeunes rencontrés après un contact sur Internet, nombre de projets initiés...)

#### b. L'employeur

La structure retenue s'engage à :

- Fournir aux Promeneurs de sa structure les moyens d'effectuer une présence en ligne (smartphone professionnel, tablette, etc) notamment grâce à la subvention d'équipement versée par les Caf
- Mettre en œuvre une présence éducative sur Internet au sein de sa structure
- Respecter la charte des Promeneurs du Net (cf annexe 2),
- N'avoir aucune action de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle et ne pas exercer de pratiques sectaires (appropriation et diffusion de la charte de la Laïcité)
- Fournir une évaluation de l'activité Promeneurs du Net
- Informer la Caf et ses partenaires du choix d'un Promeneur dans le cas d'un recrutement ou d'un changement
- Respecter les objectifs du projet

#### c. La Caisse d'Allocations Familiales et la structure coordinatrice

La Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Loire s'engage à :

- Recevoir les demandes d'aide financière au titre de l'investissement pour l'équipement du Promeneur du net (aides plafonnées à 500 par promeneur et 80 % du coûts des investissements)
- Inscrire les nouveaux Promeneurs du Net dans les pages de l'annuaire national des Promeneurs du Net (promeneursdunet.fr)

La structure coordinatrice s'engage à :

- Apporter conseils et appui aux Promeneurs
- Organiser des formations en fonction des besoins exprimés par les professionnels dans le cadre de leur activité Promeneurs du Net
- Organiser des temps d'échanges entre Promeneurs du Net
- Évaluer le dispositif, notamment en s'appuyant sur les relevés d'activité fournis par les Promeneurs du Net

## 4. Intégrer la démarche Promeneurs du net

Pour intégrer la démarche « Promeneurs du Net », le candidat et sa structure doivent prendre contact avec le coordinateur du réseau des Promeneurs du Net en Haute-Loire :

**Naomi BELAMRI**

[coordinationpdn@acija.fr](mailto:coordinationpdn@acija.fr) / 07 56 06 61 93

Facebook : <https://www.facebook.com/coordination.pdn>

Compléter le dossier de candidature (annexe I) et le retourner signé à l'adresse mail suivante :

[promeneurs-du-net.cafle-puy@caf.fr](mailto:promeneurs-du-net.cafle-puy@caf.fr)

Les candidatures seront étudiées en étroite collaboration par le coordonnateur départemental et le comité de pilotage.

Le jury s'attachera à favoriser la mise en réseau de Promeneurs du Net représentant la pluralité des milieux éducatifs et des territoires du département de la Haute-Loire et cela au regard des critères suivants :

- ✓ Pertinence de la structure candidate au regard de son expérience dans le domaine de la jeunesse
- ✓ Articulation de « Promeneurs du Net » avec le projet global de la structure
- ✓ Compréhension des enjeux et de la démarche
- ✓ Territoire d'implantation de la structure et nombre de jeunes la fréquentant
- ✓ Qualification, expérience et motivation du professionnel
- ✓ Contrat de travail du professionnel
- ✓ Disponibilités du professionnel

### Documentation :

- Film de présentation : [youtu.be/ycBxgDENGkc](https://youtu.be/ycBxgDENGkc)

- Sites Internet :

- Site national : [www.promeneursdunet.fr](http://www.promeneursdunet.fr)

- en Haute-Loire : [www.promeneursdunet.fr/departements/haute-loire](http://www.promeneursdunet.fr/departements/haute-loire)

- Caf.fr : [www.caf.fr/partenaires/caf-de-haute-loire/partenaires-locaux/enfance-et-jeunesse/promeneurs-du-net](http://www.caf.fr/partenaires/caf-de-haute-loire/partenaires-locaux/enfance-et-jeunesse/promeneurs-du-net)